

DEPARTEMENT <b>AVEYRON</b> ARRONDISSEMENT <b>MILLAU</b> CANTON <b>SALLES CURAN</b>	<b>Conseil Municipal de la Commune de  VILLEFRANCHE DE PANAT</b>  <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b> <b>Séance du 19 mai 2012</b>
<u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Membres présents</u> : 13 <u>Procurations</u> : 2 <u>Membres ayant approuvé la délibération</u> : 12  <u>Date de convocation</u> : <b>10 mai 2012</b> <u>Date d'affichage</u> : 10/05/12  <u>Date d'envoi à la préfecture</u> : 19/05/2012	L'an deux mille douze, et le et le dix neuf mai à 11h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre RAYNAL, Maire.  <b>Présents</b> : M. BOUDES Marcel - Mme VAYSETTES Nicole – M. FONTANILLE Sébastien – Mme GAUBERT Valérie – <del>M. ALRIQUET Daniel</del> - M. BENEDET Didier - Mme BONNEFOUS Isabelle - Mme GIMENEZ Geneviève –Mme GUITARD Geneviève – Mme JACQUART Valérie – <del>Mme LAUR Maryse</del> <b>M. MALIE Christian – M. SAYSSET André – M. SOLIGNAC Jean-Marc et M. RAYNAL Pierre, Maire</b> <u>Absents</u> : Maryse LAUR a donné procuration à Marcel BOUDES Daniel ALRIQUET a donné procuration à Geneviève GUITARD A été nommé secrétaire : Mme GAUBERT Valérie

**2012-011.**

**Suite à la demande des 1/3 des membres du Conseil Municipal, le vote s'est tenu à bulletin secret**

**1 OBJET** : Modification N°3 du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L.123-13 ;

Vu la délibération en date du 3 novembre 1992 ayant approuvé le P.O.S. ;

Vu l'arrêté municipal n° 2012-008 en date du 09/02/2012 mettant le projet de modification N°3 du P.O.S. à enquête publique ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que la modification N°3 du P.O.S. telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L.123-13 du code de l'urbanisme ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'approuver la modification N°3 du P.O.S. telle qu'elle est annexée à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal conformément à l'article R.123-24.

Le P.O.S. approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au Préfet ou au sous préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité.

**-12 pour-**

Questions diverses :

**1. Plancher pour piste de danse**

Compte tenu de l'intérêt que porte la population à la danse, la commune a demandé des devis concernant la fourniture d'un plancher pour piste de danse.

Marcel BOUDES a présenté les diverses propositions reçues, représentant un investissement d'environ 15.000,00 euros.

## 2. Sens de circulation, Place du Commerce, Place du Foirail, rue de la fontaine, rue du Centre

Afin de sécuriser la circulation au niveau des places du Commerce et du Foirail, il est proposé de modifier la circulation sur les rues de la Fontaine et du Centre qui se ferait en sens unique dans le sens place du commerce, place du Foirail vers place de la Fontaine.

Un arrêté du Maire sera pris en ce sens.

## 3. Location de barques, plage de Granouillac

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a dernièrement reçu en Mairie Monsieur VERDINEL recherchant un terrain en bordure du lac afin de proposer durant la saison estivale un service de location de barques et de vente de frites et boissons à la plage de Granouillac.

Aucun service n'étant proposé, à ce jour, sur cette plage, une convention pourrait être envisagée entre les deux parties.

### Les Membres du Conseil Municipal

<b>Le Maire Pierre RAYNAL</b>	<b>BOUDES Marcel</b>	<b>VAYSSETTES Nicole</b>	<b>FONTANILLE Sébastien</b>	<b>GAUBERT Valérie</b>
<b>ALRIQUET Daniel</b>	<b>BENEDET Didier</b>	<b>BONNEFOUS Isabelle</b>	<b>GIMENEZ Geneviève</b>	<b>GUITARD Geneviève</b>
<b>JACQUART Valérie</b>	<b>LAUR Maryse</b>	<b>MALIE Christian</b>	<b>SAYSSET André</b>	<b>SOLIGNAC Jean-Marc</b>
	<b>Excusée</b>			